

Le lundi 22 septembre 2014

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le lundi 22 septembre 2014, à 18 h 30, au 331 de la rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée Mmes Denise Miron Marion, Marie-Anne Poulin, Janique Lachapelle, Diane Nault, Madeleine Aumond et Chantal Tremblay et MM. Éric Éthier et Bernard Caron, tous commissaires et formant quorum,

Absences motivées : Mmes Annette Dumouchel, Guylaine Marcil, Gaétane Mousseau et MM. Jacques Masseau, Daniel Moreau, Damien Lafrenière et Charles Langevin, de même que M. Bruno Nicolas, commissaire représentant les parents (primaire), et Mme Chantal Lamarche, commissaire représentant les parents (secondaire)

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain, directeur général

M. Stéphane Rondeau, directeur du Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire

M. Richard Leblanc, directeur du Service des ressources humaines et secrétaire général

Note : cette rencontre a pris la forme d'une conférence téléphonique pour certains participants et certaines participantes, plus précisément pour les commissaires Mmes Denise Miron Marion et Chantal Tremblay et MM. Éthier et Bernard Caron.

La présidente Mme Diane Nault ouvre l'assemblée.

1 RÉSOLUTION 2014-CC-146 **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Janique Lachapelle que l'ordre du jour soit adopté.

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
 - 2- Demande de révision
 - 3- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le lundi 22 septembre 2014

2- RÉSOLUTION 2014-CC-147 Demande de révision –19-09-2014

CONSIDÉRANT la décision prise par la direction de l'établissement Cité étudiante de la Haute-Gatineau, à l'égard de l'élève ayant le numéro de fiche 90662, concernant son classement pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT la demande de révision d'une décision déposée par un parent en date du 15 septembre 2014;

CONSIDÉRANT les présentations du père de l'élève, de l'élève, de l'équipe de direction de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, d'une enseignante et du directeur du service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire, au comité de révision d'une décision le 19 septembre 2014, au centre administration de la commission scolaire, à Maniwaki;

CONSIDÉRANT la mission de l'école publique québécoise qui est d'instruire, socialiser et qualifier les élèves;

CONSIDÉRANT l'étude des divers documents au dossier d'aide particulière de l'élève et des évaluations des professionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de révision, lors de la rencontre du 19 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'intérêt de l'élève est de poursuivre sa scolarisation;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission est de permettre à l'élève de poursuivre sa scolarisation;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'offrir aux parents de l'élève le choix de classement entre trois (3) parcours de formation, soit :

- Le parcours de formation en métier semi-spécialisé (FMSS) pour l'année scolaire 2014-2015;
- Le parcours de formation en métier semi-spécialisé (FMSS) avec de la scolarisation à domicile à raison de trois (3) soirs par semaine pour l'année scolaire 2014-2015;
- Le parcours de soutien adapté du premier cycle du secondaire (SS2) avec de la scolarisation à domicile à raison de trois (3) soirs par semaine pour l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 RÉSOLUTION 2014-CC-148 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la présidente Mme Diane Nault que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Secrétaire général

Présidente